

Organisation d'un village de Noël 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32*

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°3), M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°3), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°3), M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°3), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3), M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3).

Sont absents et excusés : M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°11), M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme THETIOT Danièle.

Sont absents : Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°4), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°4), Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°4), M. GAUTIER André (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par M. FALAIZE Hugues à Mme FARGE Patricia, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël, M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose qu'en 2008 s'est tenu sur le parvis du centre balnéaire le premier village de Noël. Cet événement est né d'un partenariat entre la Municipalité et la société Vert Marine. Il se composait d'une patinoire et de dix chalets. Au vu du succès rencontré auprès du public et de la fréquentation élevée, la Municipalité souhaite reconduire le projet.

Cette année, les dates d'ouverture du village de Noël proposées sont les suivantes : du mercredi 16 décembre 2009 au dimanche 03 janvier 2010.

Ce village sera composé :

- d'une patinoire d'accès gratuit à tous
- d'un barnum qui sera le point d'accueil pour le public accompagnant les patineurs. Cet endroit sera également le lieu où se tiendront diverses animations
- un local d'infirmier
- un local technique
- de 20 chalets ventes destinés aux exposants qui pourront être répartis comme suit : 10 pour les métiers de bouche, 10 pour les produits artisanaux et la thématique de Noël.

Au regard de la qualité d'accueil assurée aux exposants (espace de vente, durée, animations ...) et de l'expérience de l'an passé ; il est proposé de fixer le tarif de location à 450 € le chalet pour la période concernée.

Considérant :

- les modalités d'organisation envisagées ainsi que la programmation telle que détaillée en annexe.
- L'intérêt de cette animation tant sur le plan touristique qu'économique
- L'avis formulé par la commission n°5, réunie le 12 octobre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'organisation de ce village de Noël et la programmation soumise.
- de fixer le tarif de droit de place applicable aux exposants au montant forfaitaire de 450 € le chalet pour toute la durée du village,
- d'approuver le règlement intérieur de la patinoire,

- d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec Vert Marine pour la mise à disposition de la patinoire et, la signature de conventions de partenariat à intervenir avec d'éventuels sponsors.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.